

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le 04/12/15
ID : 038-213800717-20151130-D151130_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015
N°88/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE TRENTE NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à MENDEZ M., CHABANY S. à MANTONNIER D., KOENIG S. à NIVON J., MILET F. à MILLET G.

ABSENT : ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Francis DIETRICH est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Les domaines d'intervention délégués sont les suivants, sous la responsabilité de l'adjointe à l'environnement :

- DEVELOPPEMENT DURABLE
- EAU – PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Ces délégations représentent une charge de travail importante et nécessitent une présence régulière sur le terrain.

Après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Est candidat : Sébastien ZABONI
Sébastien ZABONI ayant obtenu 21 voix, son élection est proclamée et il est installé dans ses fonctions au 1^{er} janvier 2016.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 1^{er} décembre 2015

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

